

Document de Pierre Puissant.

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 27 mai 2017

Reconnaissance de dette envers Joselet Achille par Gaubert Célestin et ses cosignataires.

Le 15 février 1901

Je soussigné Gaubert Célestin à Mallefougasse, s'engage à payer la somme de soixante et quinze francs, acompte provisoire de celle de quinze cent francs qu'il avait souscrit solidairement avec les Sieurs : Joselet Jean-Baptiste, Gaubert Etienne, Brun Daniel, Brunel Pierre, ladite somme à compte énoncé ci-dessus sera payée à Joselet Achille, aussi à Mallefougasse dans un an avec intérêts au taux légal de cinq pour cent l'an sans retenue.

Fait à Mallefougasse le 15 février 1901.